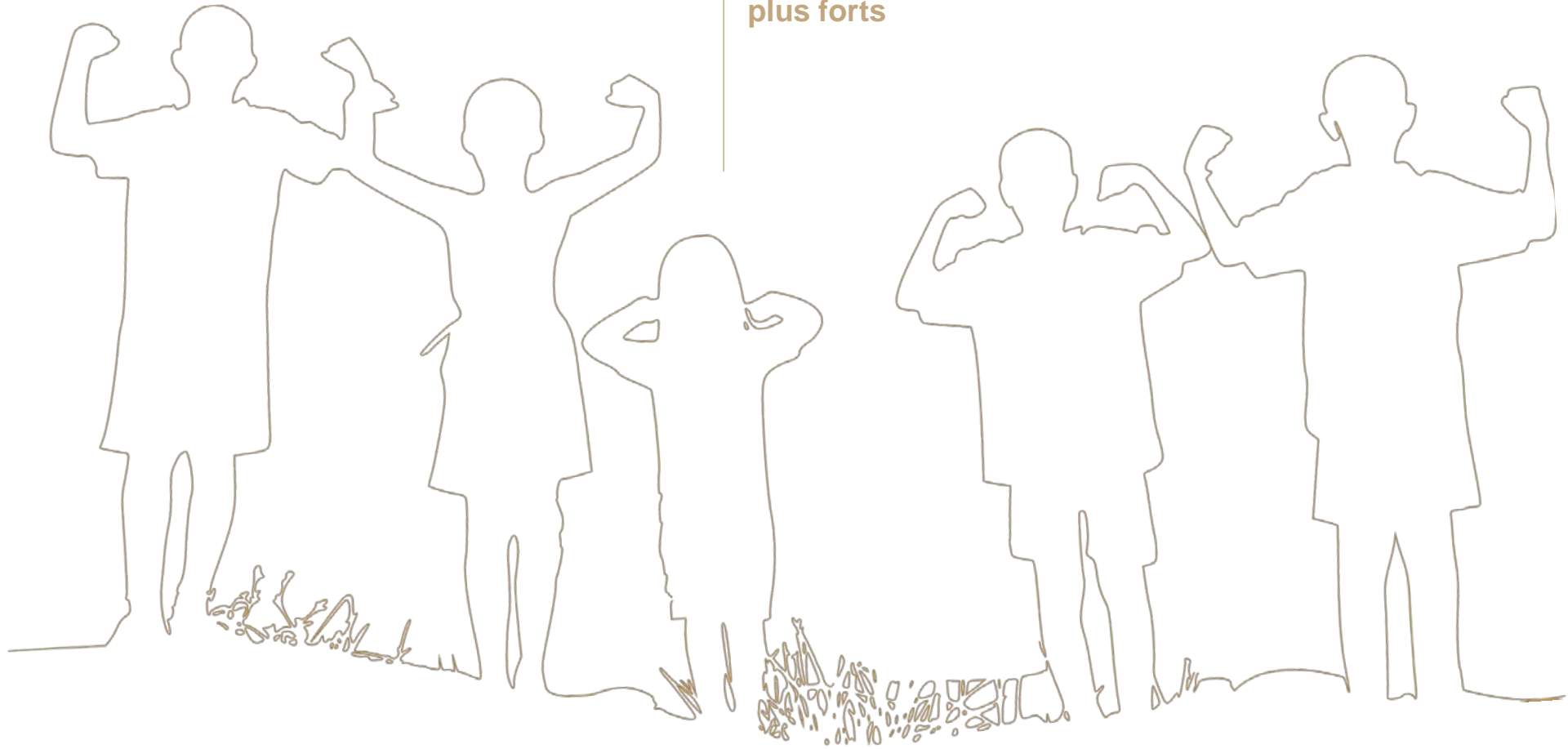


Office de l'enfance et de la jeunesse

Ensemble, nous rendons les enfants et les jeunes plus forts



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Office de l'enfance et de la jeunesse

Nous agissons au quotidien pour les enfants dans le but de les protéger efficacement.

Nous représentons un lien primordial dans un contexte sensible

L'office de l'enfance et de la jeunesse réalise, coordonne et pilote des prestations de promotion, prévention, protection et surveillance, dans l'intérêt des enfants et des jeunes et dans le respect de leur intégrité et de leurs droits.

Notre action est concrète, elle se déploie dans un cadre légal et institutionnel solide. Elle repose sur notre organisation transversale, nos compétences multidisciplinaires, et notre engagement fort. Ensemble, nous agissons en faveur d'un environnement sain pour les enfants et les jeunes et répondons, par un fil conducteur qui nous lie, à leurs besoins spécifiques.

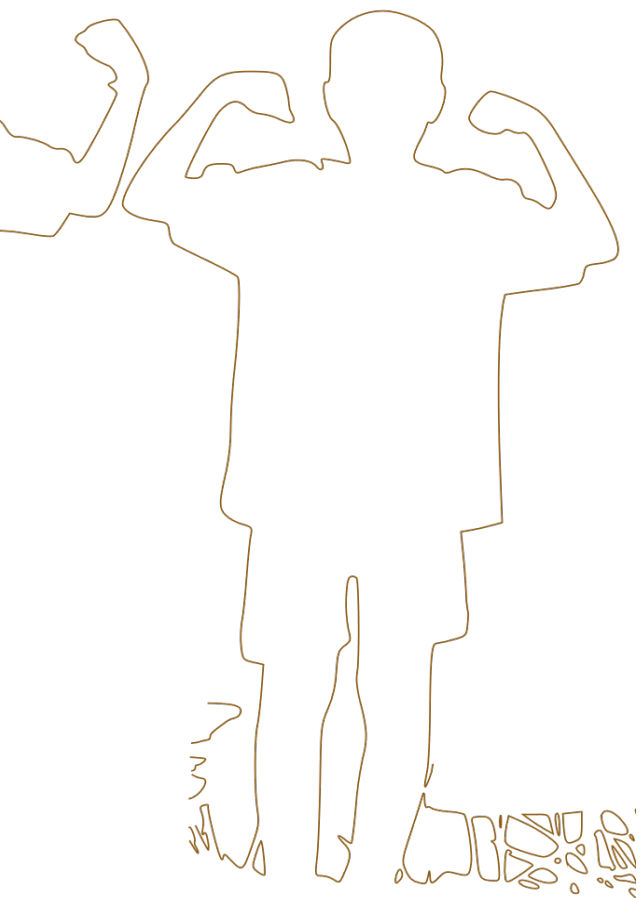
La politique de l'enfance et de la jeunesse est exigeante et doit évoluer avec son temps. Nous nous montrons **proactifs, critiques et innovants** dans l'actualisation de notre mandat, et ce ne serait possible sans le courage, le dévouement et les efforts inlassables des personnes qui composent l'office. Qu'elles en soient ici chaleureusement remerciées.

En ce sens, **je crois en notre pouvoir d'anticipation et d'adaptation** et je souhaite que nous puissions être et demeurer la référence faisant en sorte que nos interventions se distinguent au quotidien.

Daniela Di Mare Appéré
Directrice générale de l'office de l'enfance et de la jeunesse.



Une équipe liée par une mission noble
au service de l'enfant.



L'office de l'enfance et de la jeunesse

Une grande équipe liée par une mission

606

Hommes & Femmes

1

Direction générale

3

Pôles

7

Services

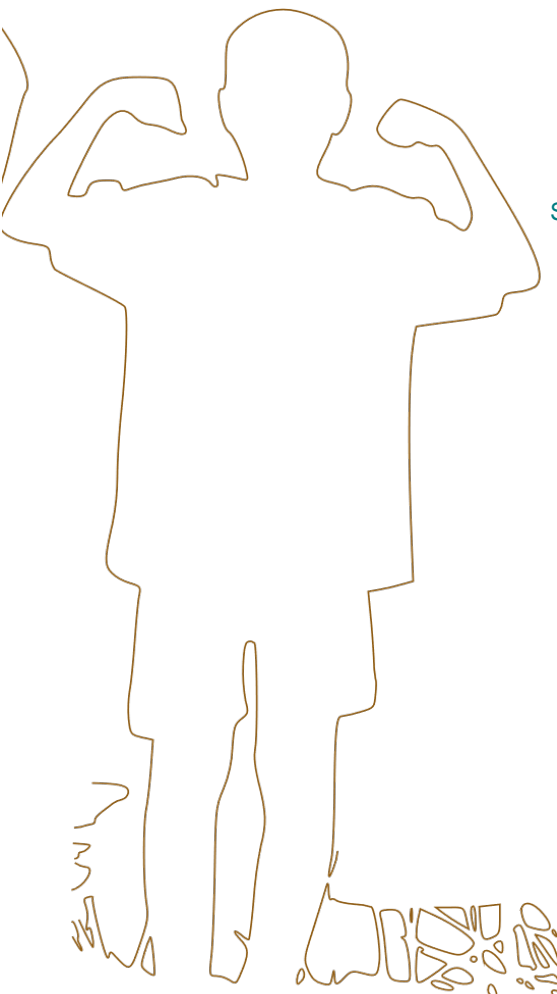
+23

Subventionnés

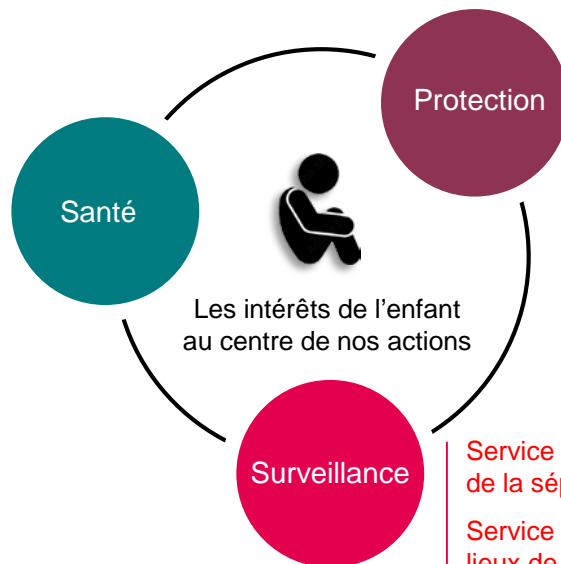
Une équipe liée par une mission noble au service de l'enfant.

L'office de l'enfance et de la jeunesse

Un ensemble de **compétences spécifiques** au service d'une **mission commune**



Service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ)
Service dentaire scolaire (SDS)



Service de protection des mineurs (SPMi)

Service d'évaluation et d'accompagnement de la séparation parentale (SEASP)

Service d'autorisation et de surveillance des lieux de placement (SASLP)

Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ)

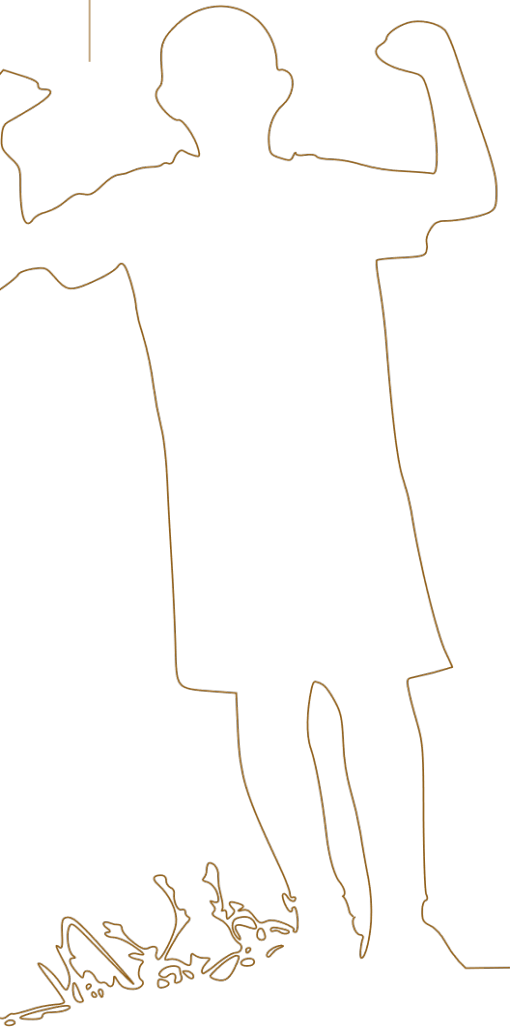
Service de la pédagogie spécialisée (SPS)

À travers nos multiples missions, nous visons à protéger l'intérêt supérieur de l'enfant.

Nous conjugons l'expertise de nos différentes entités pour analyser efficacement les situations, mettre en place un cadre sécurisant et intervenir activement dans un contexte d'urgence.

De notre expérience terrain découle notre expertise

Nous agissons au quotidien pour les enfants dans le but de les soutenir efficacement.



L'office de l'enfance et de la jeunesse

Une **cohésion** d'équipe et une **intelligence collective** au service d'un **objectif commun**



100%

Des enfants et des jeunes du canton **profitent des prestations des 3 pôles**

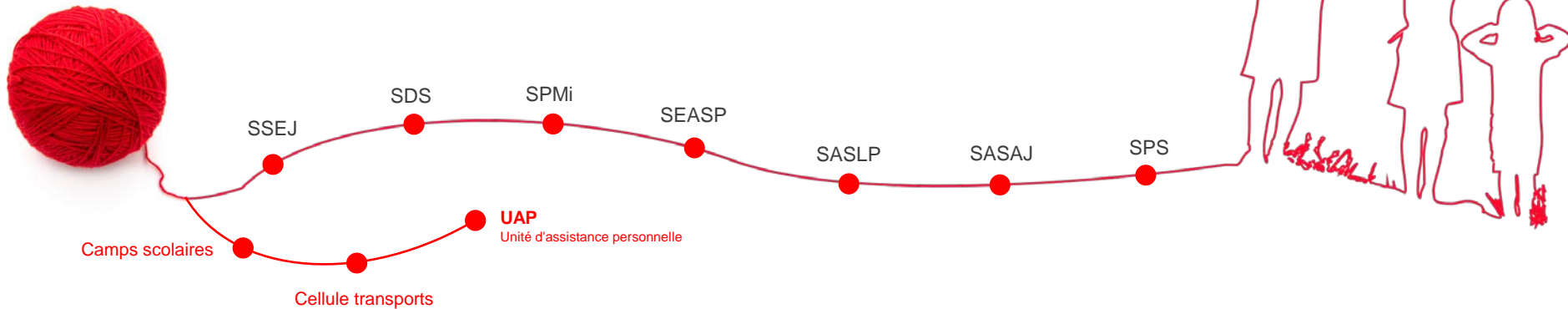
Avant et pendant toute leur scolarité, les enfants et les jeunes sont accompagnés dans leur développement par tous les services qui constituent les trois pôles.

Nous agissons au quotidien pour les enfants dans le but de les soutenir efficacement.

L'office de l'enfance et de la jeunesse

Le fil rouge qui constitue la coopération entre nos différents pôles

Direction générale



Un ensemble de **compétences spécifiques** au service d'une **mission commune**

Service de santé de l'enfance et de la jeunesse. **SSEJ**

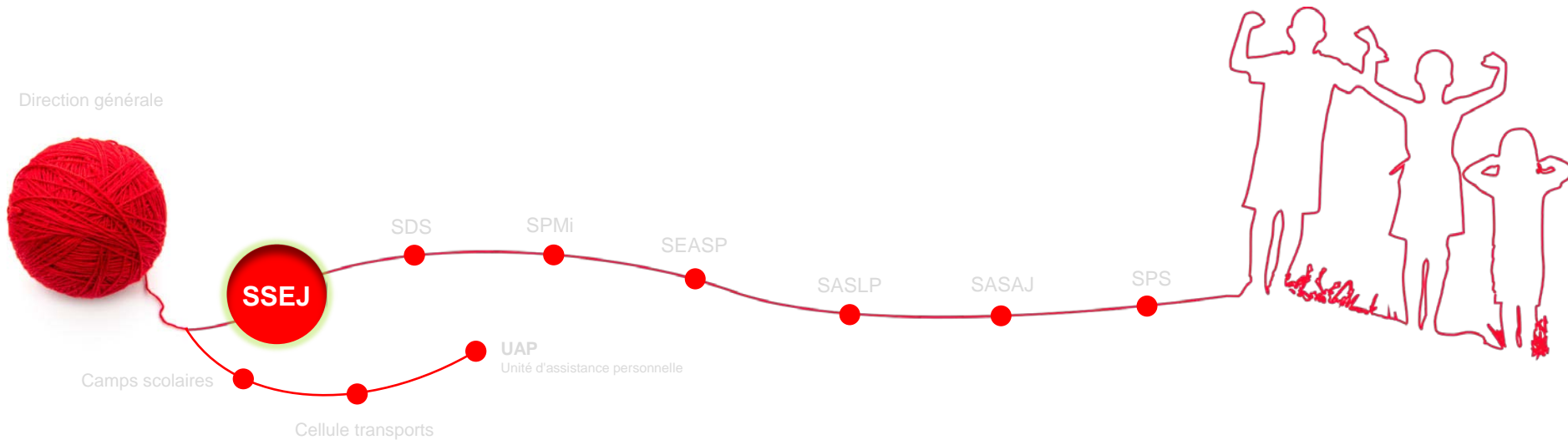
Il promeut la santé et la qualité de vie des enfants et des jeunes, prévient les atteintes à la santé et protège leur intégrité en tenant compte de leurs diversités, et intervient dans les établissements scolaires et les structures de la petite enfance.

Dans ce sens, il forme également le personnel qui travaille avec les enfants et les jeunes.

La santé est prise en compte de manière holistique : santé physique, psychique, sexuelle et sociale.

Missions :

- **Renforcer** les compétences en matière de santé
- **Former** les professionnels
- **Agir** sur les conditions favorables aux apprentissages
- **Repérer et agir** précocement sur les atteintes à la santé



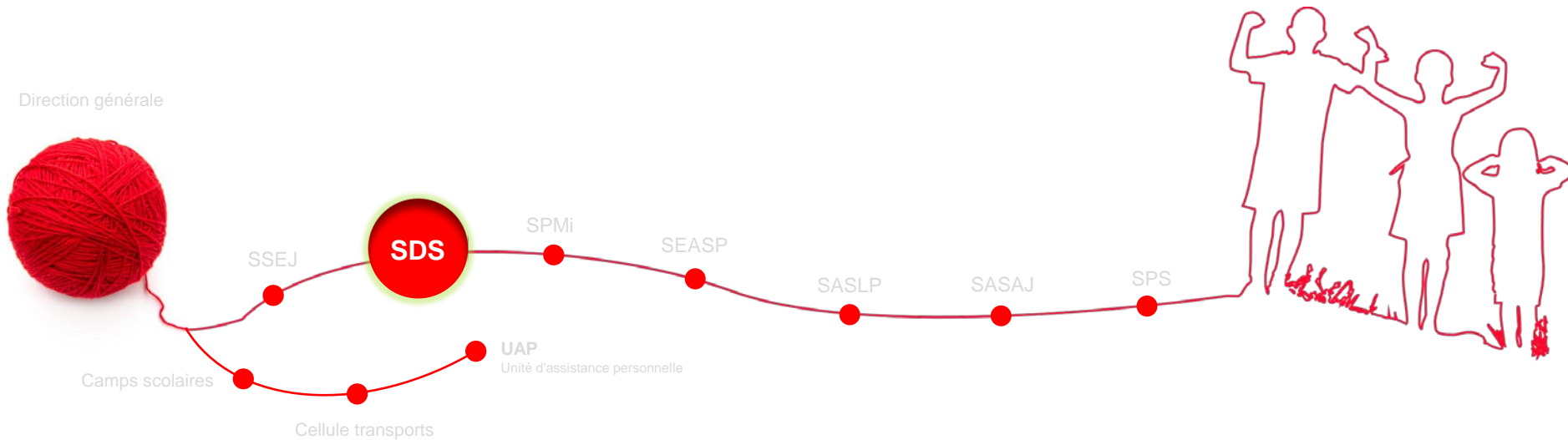
Service dentaire scolaire. SDS

Il agit comme acteur-clé de la prévention et de la santé bucco-dentaire pédiatrique sur l'ensemble du canton.

Il touche l'ensemble des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans et leur prodigue conseils, éducation et soins via un réseau de cabinets dentaires dans et à proximité des établissements scolaires.

Missions :

- **Education** à la santé bucco-dentaire
- **Dépistage** des affections bucco-dentaires
- **Accès** à des soins dentaires selon des tarifs adaptés aux conditions sociales
- **Repérage** de la négligence



Service de protection des mineurs. **SPMi**

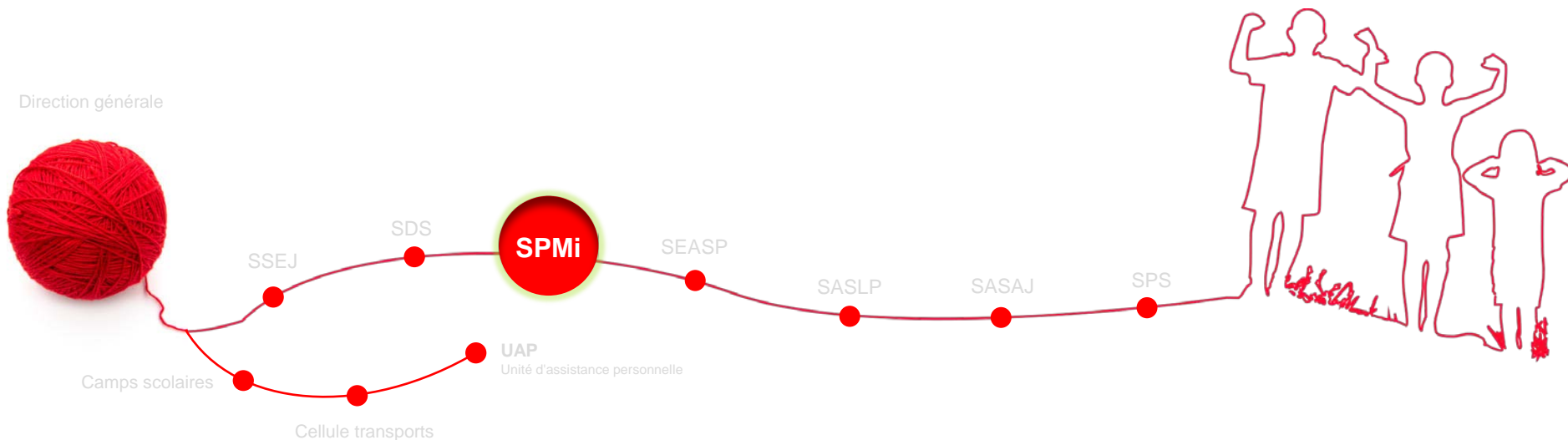
Il est saisi **lorsqu'un enfant est en danger** dans sa santé, sa sécurité et sa moralité et lorsque son développement est compromis. Il évalue les signalements qui lui sont adressés par les professionnels, les familles ou encore les tribunaux, et de manière générale par tout un chacun.

Il oriente et agit toujours dans l'intérêt supérieur de l'enfant pour soutenir l'exercice de l'autorité parentale et le cas échéant pour prendre les mesures de protection qui s'imposent.

Il intervient également à la demande des enfants et de leurs familles ou sur décision du juge.

Missions :

- **Evaluer** la situation d'un enfant potentiellement en danger
- **Coordonner** les mesures à prendre pour accompagner l'enfant et sa famille
- **Soutenir** l'exercice de la parentalité
- **Prendre et assumer** les mesures de protection



Service d'évaluation et d'accompagnement de la séparation parentale. **SEASP**

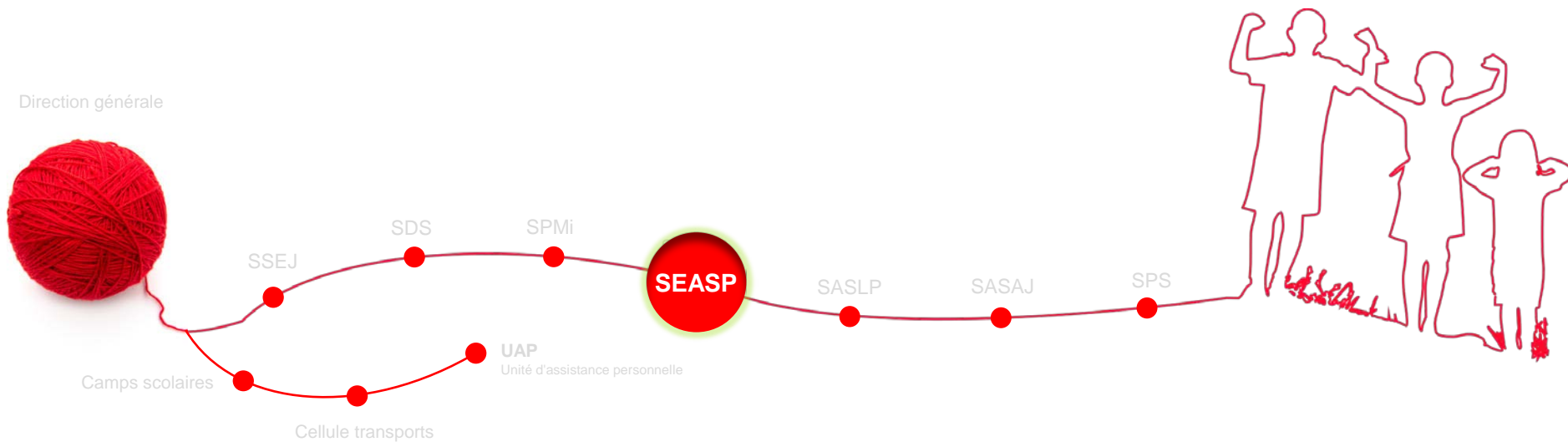
Il a pour mission d'informer, orienter et conseiller des couples de parents d'enfants mineurs, en lien avec les problématiques de séparation, pour prévenir l'apparition ou l'enlisement du conflit parental.

Sur mandat des autorités judiciaires et administratives, il rend un rapport d'évaluation sociale sur les droits parentaux et d'éventuelles mesures de protection.

L'intervention sociale vise à prévenir et protéger les mineurs de toute forme de maltraitance.

Missions :

- **Soutenir la coparentalité** en assurant une permanence afin d'accompagner les parents pour la prise en charge de l'enfant
- **Etablir des rapports d'évaluation sociale** à l'intention des autorités judiciaires et procéder à l'audition de l'enfant
- **Soutenir les parents** dans la prise en charge de l'enfant, en collaboration avec des organismes agréés de la médiation



Service d'autorisation et de surveillance des lieux de placement. **SASLP**

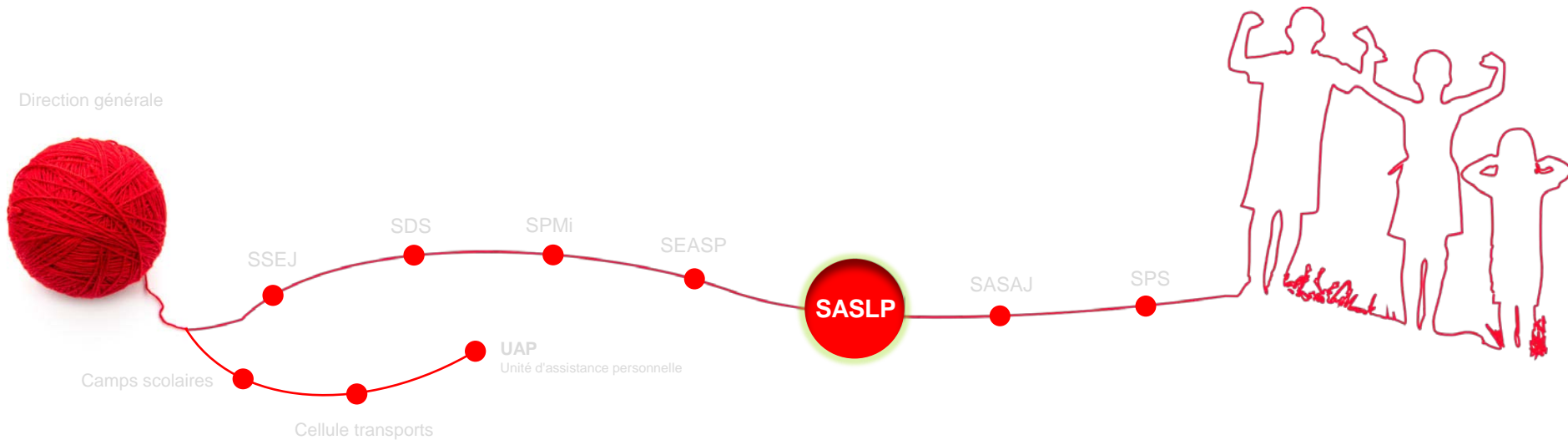
Selon les dispositions cantonales et fédérales, il autorise, évalue et surveille les milieux de placement de manière à garantir les bonnes conditions d'accueil des enfants placés : institutions et familles d'accueil avec hébergement.

Il est également désigné comme autorité centrale cantonale en matière d'adoption et instance compétente en matière de recherche d'origines.

Le mandat de surveillance est également appliqué aux internats scolaires.

Missions :

- **Informers les milieux de placement** des conditions-cadres
- **Evaluer les projets** institutionnels en vue d'une autorisation
- **Exercer le mandat** de surveillance
- **Apporter aide et conseils** aux familles d'accueil et adoptantes



Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour. **SASAJ**

Selon les dispositions cantonales et fédérales, il autorise, évalue et surveille les structures d'accueil de la petite enfance (crèches et jardins d'enfants) ainsi que les accueillantes familiales de jour de manière à garantir les bonnes conditions d'accueil des jeunes enfants.

Les domaines d'évaluation portent sur la sécurité des locaux accueillant des enfants, l'encadrement professionnel, la qualité des prestations éducatives, la santé et l'alimentation.

Missions :

- **Informer les milieux d'accueil extra-familiaux** des conditions-cadres
- **Evaluer les accueillantes familiales de jour** en vue d'une autorisation
- **Evaluer les projets institutionnels** en vue d'une autorisation
- **Exercer le mandat** de surveillance



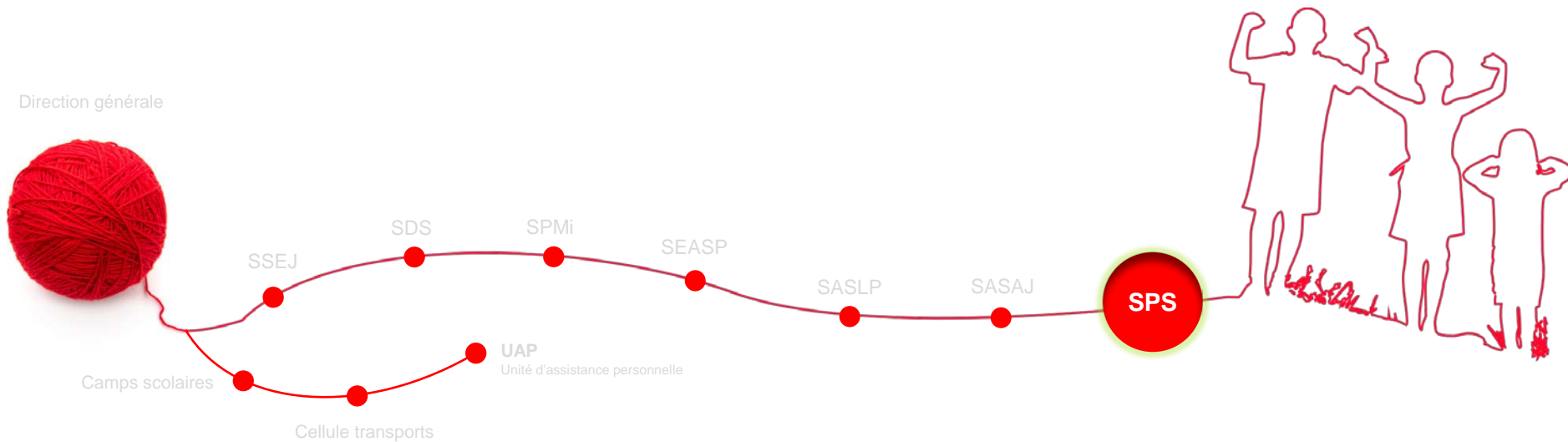
Service de la pédagogie spécialisée. **SPS**

Il évalue, octroie et finance des mesures de pédagogie spécialisée.

Il veille à l'application de la procédure d'évaluation des besoins des enfants et des jeunes pendant leur période de formation obligatoire.

Missions :

- **Soutenir et accompagner** le développement des enfants de 0 à 4 ans dans les structures préscolaires et lors de l'entrée en scolarité
- **Soutenir l'enfant et le jeune** dans sa scolarité par la mise en place de mesures péda-go-thérapeutiques
- **Identifier les prestataires et les mesures** les plus adéquates pour répondre aux besoins des enfants et des jeunes



Secteur des camps scolaires

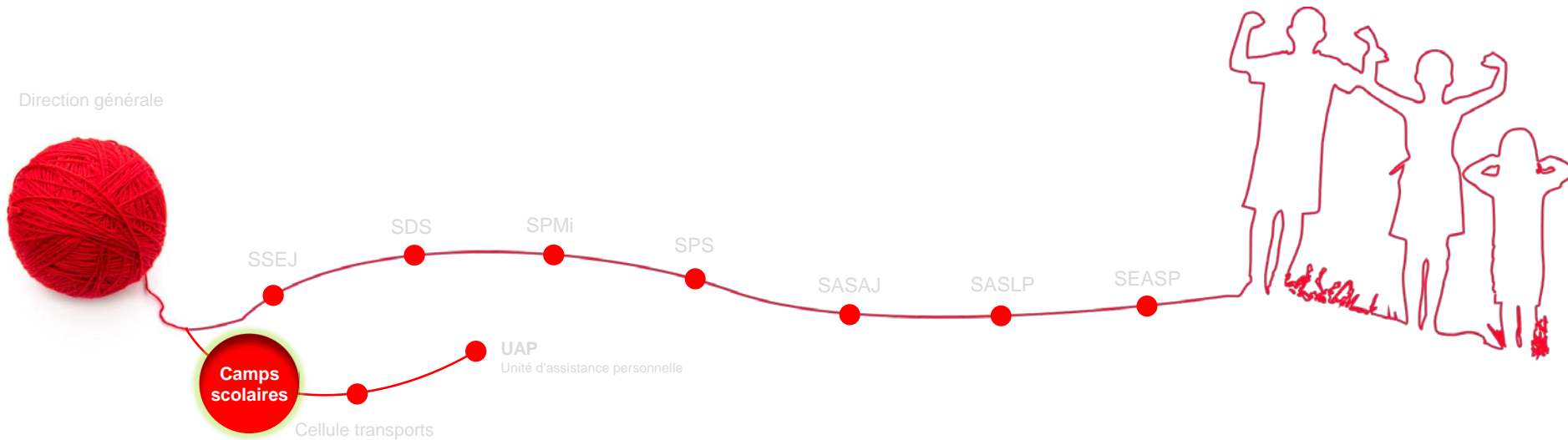
Il est responsable de la planification, du programme et de l'organisation administrative et logistique des camps scolaires dans les maisons de l'Etat, et participe au financement des camps en gestion libre.

Il est chargé sur les plans pratiques et administratifs de mettre en œuvre les conditions favorables et équitables pour le bon déroulement d'un camp.

Chaque année scolaire, environ 380 séjours ont lieu et permettent à 12'000 élèves (600 classes) de découvrir un environnement différent et de les sensibiliser à divers centres d'intérêt (nature, sport, culture).

Missions :

- **Organiser** des camps dans les maisons de l'Etat (transport, repas, animation)
- **Organiser** des camps libres subventionnés par l'OEJ, sous la gestion du corps enseignant



Cellule transports

Elle assure, dans le cadre des sorties scolaires, le déplacement des élèves de l'enseignement primaire (1P à 8P) et des classes intégrées de l'OMP du canton de Genève.

Une équipe composée de 6 chauffeurs et 3 collaboratrices administratives et un chef de groupe.

Une flotte composée de 5 autocars, 1 camion 18 tonnes et 2 véhicules utilitaires.

Chiffres :

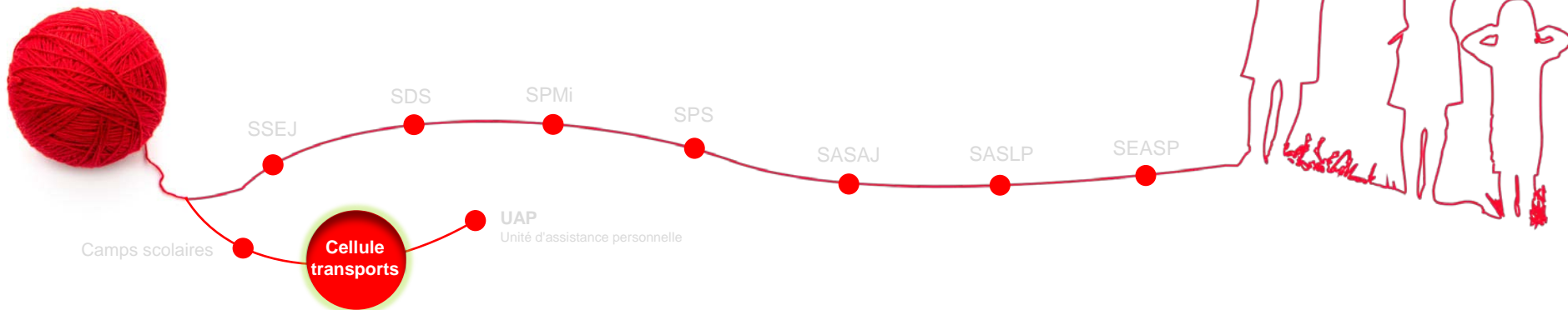
271'000 élèves transportés en 2022

101'000 élèves (1P à 8P) transportés en autocars à destination des sorties pédagogiques, des dépistages dentaires, des camps scolaires et les activités natation (4P)

8'409 billets collectifs TPG-Unireso émis

3'500 colis et/ou palettes transportés

Direction générale

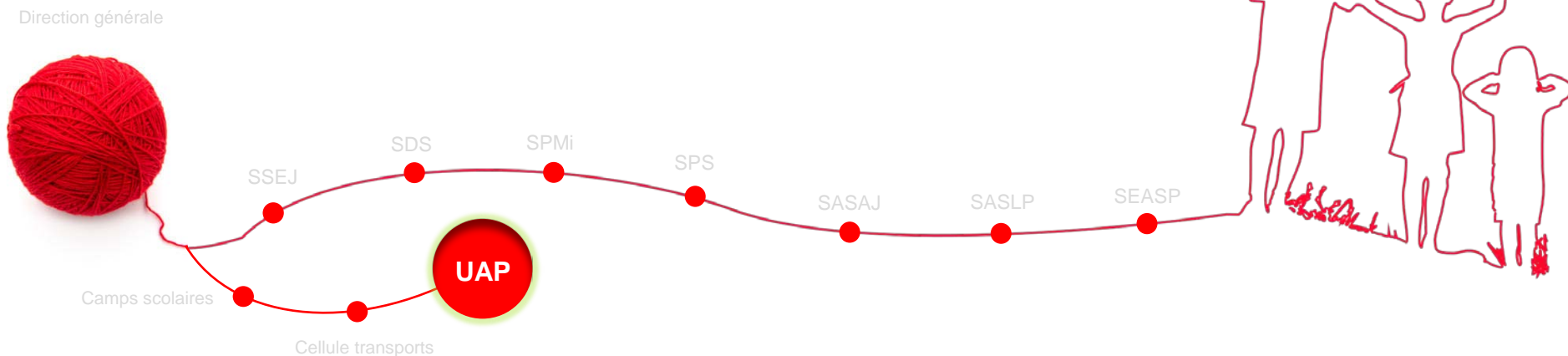


Unité d'assistance personnelle. UAP

Elle agit dans le cadre de l'exécution de l'article 13 du Droit pénal des mineurs (DPMIn) et selon les objectifs fixés par le Juge du Tribunal des Mineurs afin d'assurer le suivi pénal ambulatoire des enfants et jeunes.

Missions :

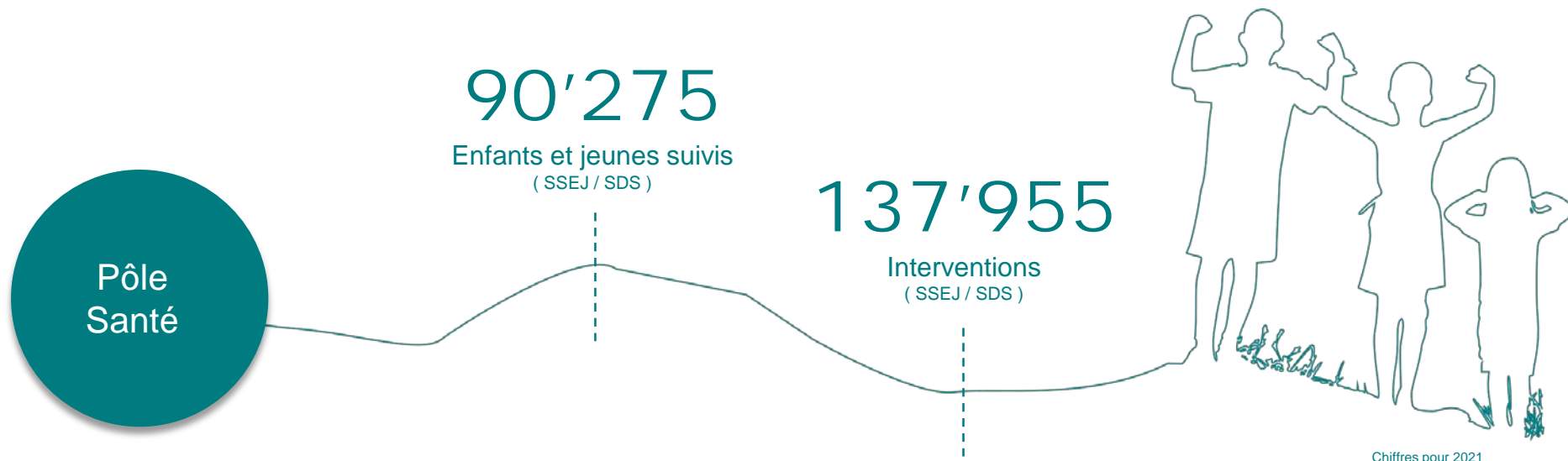
- **Identifier les problématiques** liées aux besoins du mineur ayant commis un délit, à son développement affectif, cognitif et relationnel et son éducation
- **Prendre en charge** le suivi du mineur avec, pour objectif, de l'amener à accepter les règles de la société
- **Viser à la réintégration et/ou à une intégration** de qualité dans le cadre scolaire ou professionnel
- **Soutenir l'environnement familial** du mineur pris en charge
- **Travailler sur la raison du délit** afin de limiter les risques de récidive et de contribuer à l'évolution positive du mineur



L'office de l'enfance et de la jeunesse

Nous agissons au quotidien pour les enfants dans le but de les soutenir efficacement.

Une promotion de la santé et une prévention indispensables



Chiffres pour 2021

Le pôle promotion de la santé et prévention (PPSP) comprend le service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) et le service dentaire scolaire (SDS).

Il a pour mission de promouvoir la santé et la qualité de vie, de prévenir les atteintes à la santé et protéger l'intégrité des enfants et des jeunes dans les établissements scolaires publics et les institutions de la petite enfance.

Ses principaux objectifs sont d'informer les enfants et les jeunes sur la santé et de renforcer leurs compétences en la matière, de dépister les troubles de la vue et de l'ouïe, et de la carie dentaire.

Il les suit et les oriente s'ils présentent des besoins particuliers ou rencontrent des difficultés, afin de contribuer à leur développement harmonieux et de favoriser leurs apprentissages durant leur parcours scolaire. Leur santé est prise en compte dans tous ses aspects : santé physique, psychique, sexuelle et sociale.

Base légale: Loi sur l'enfance et la jeunesse | Art. 16 | [Découvrir](#)

L'office de l'enfance et de la jeunesse

Nous agissons au quotidien pour les enfants dans le but de les soutenir efficacement.

Des actions nécessaires pour réduire les risques sur l'enfant en danger



Chiffres pour 2021

Le service de protection des mineurs (SPMi) reçoit les signalements des familles, des jeunes, des professionnels ou encore des tribunaux pour intervenir dans l'intérêt supérieur de l'enfant auprès des familles, sous forme d'interventions socio-éducatives :

- sans mandat judiciaire (du simple conseil à un accompagnement sur le long terme)
- avec mandat de curatelle par exemple (assistance éducative, organisation et surveillance des droits de visite ou gestion des biens du mineur)
- avec mandat de tutelle (si l'autorité parentale est retirée aux parents)
- avec mandats pénaux (ordonnés par le Tribunal des mineurs)

Le SPMi peut, en outre, être amené à effectuer des placements de mineurs dans une famille d'accueil avec hébergement ou une institution d'éducation spécialisée, lorsque l'éloignement du foyer familial s'avère nécessaire

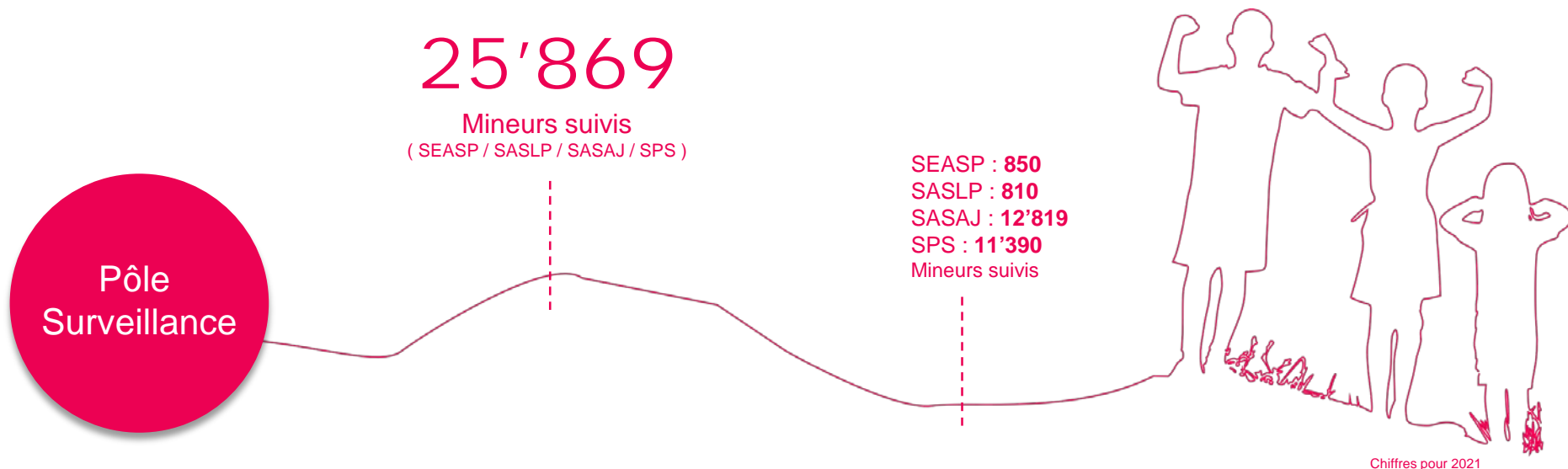
Le SPMi est l'acteur principal de la lutte contre la maltraitance envers les mineurs.

Base légale: Loi sur l'enfance et la jeunesse | Art. 22 | [Découvrir](#)

L'office de l'enfance et de la jeunesse

Nous agissons au quotidien pour les enfants dans le but de les soutenir efficacement.

Un accompagnement, des prestations et une surveillance dans l'intérêt de l'enfant



Le pôle de coordination des prestations déléguées et de la surveillance (PCPDS) a pour mission la mise en œuvre des dispositions cantonales et fédérales visant à garantir:

- De bonnes conditions d'accueil aux mineurs placés dans les domaines de la petite enfance, de l'éducation et de la pédagogie spécialisée, de l'accueil familial, de l'adoption, des camps et colonies
- L'information, l'orientation et le conseil aux couples de parents d'enfants mineurs en lien avec les thématiques de la séparation parentale
- Le financement des prestations d'éducation spécialisée et de pédagogie spécialisée ainsi que l'octroi des prestations dans ce dernier domaine
- L'établissement et le suivi des contrats de prestations avec l'ensemble des prestataires privés subventionnés

Il est constitué à cette fin de quatre services spécialisés :

- Le service d'évaluation et d'accompagnement de la séparation parentale (SEASP)
- Le service d'autorisation et de surveillance des lieux de placement (SASLP)
- Le service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ)
- Le service de la pédagogie spécialisée (SPS)

Base légale: Loi sur l'enfance et la jeunesse | Art. 32 | [Découvrir](#)

L'office de l'enfance et de la jeunesse agit **concrètement**, pour assurer le respect **des droits** de l'enfant.



L'office de l'enfance et de la jeunesse

Quelques chiffres clés

Pour l'année 2021

39'185

Dépistages dentaires

10'095

Soins dentaires

39'813

Dépistages vue et ouïe

3'125

Projets d'accueil individualisés (PAI)
pour enfants souffrant
de maladies chroniques

40'059

Nombre d'entretiens santé
dans les écoles

355

Mineurs placés en institution
à Genève

893

Nombre de mineurs au
bénéfice d'une action éducative en milieu
ouvert (AEMO)

11'390

Enfants au bénéfice d'une mesure de
pédagogie spécialisée

288

Enfants placés/accueillis
dans réseau familial familles d'accueil avec
hébergement (FAH) - accueil familial
international (AFI)

Les prochains défis

De l'office de l'enfance et de la jeunesse

Horizon 5 à 10 ans

- **Intégrer l'évolution** du modèle familial
En tenant compte des différentes constellations familiales et en repensant l'accueil extrafamilial de demain
- **Agir sur les 1000 premiers jours** de l'enfant
En définissant un projet ambitieux pour une politique genevoise de la prime enfance
- **Repenser l'offre** de placement
En partant des besoins de l'enfant et en proposant des réponses sur mesure
- **(Ren)forcer la prévention**
En soutenant une offre de soutien parental de premier recours en étroite concertation avec les communes
- **Agir en tenant compte de la spécificité du Grand Genève**
En considérant les rapports transfrontaliers en matière de migrations, de protection et de liens avec les organisations internationales
- **Oser la responsabilité partagée**
En impliquant tous les acteurs concernés pour partager les responsabilités et les risques
- **Terminer la mise en œuvre** d'Harpej
En déployant pleinement et en consolidant les mesures innovantes
- **Soutenir une politique** de la famille et de la jeunesse
En intégrant la politique de cohésion en milieu urbain, avec à bord la FASe, la culture et le sport, ainsi que l'ensemble des métiers et fonctions médico-psycho-sociales du DIP

Nos actions

Pour demain

- Penser et réaliser davantage de places modulaires** pour les enfants en danger
- Anticiper les débats** liés à la procréation médicalement assistée et à la gestation pour autrui pour adapter nos modèles d'action dans nos missions
- Suivre l'évolution de la société** pour être en capacité d'y répondre en termes de santé, de prévention et de protection
- Faire plus de «sur mesure»** pour être plus agile et répondre au mieux aux besoins spécifiques des usagers
- Intervenir le plus en amont possible** pour prendre en charge les enfants atteints dans leur santé afin de les accompagner et les soutenir dans leur scolarité
- Revoir les référentiels de compétences et la formation** pour répondre au mieux aux besoins de tous les enfants et milieux d'accueil
- Création d'un guichet unique** pour le premier accueil de l'enfant et de la famille pour une approche facilitée en matière de protection
- Soutenir l'innovation selon toutes ses facettes** en renouvelant les formes de dialogue avec les instances concernées en particulier pour la promotion de la santé

Les prochains défis

Du Pôle Santé

Horizon 5 à 10 ans

Pôle Santé

● **Promotion** d'un environnement scolaire favorable à la santé

● **Acquisition** de connaissances et de compétences en matière de santé

● **Réduction** des facteurs de risques d'atteintes à la santé et prévention des maladies

● **Amélioration** de la pertinence et la qualité de ses interventions par une gestion optimale des savoirs

Nos actions

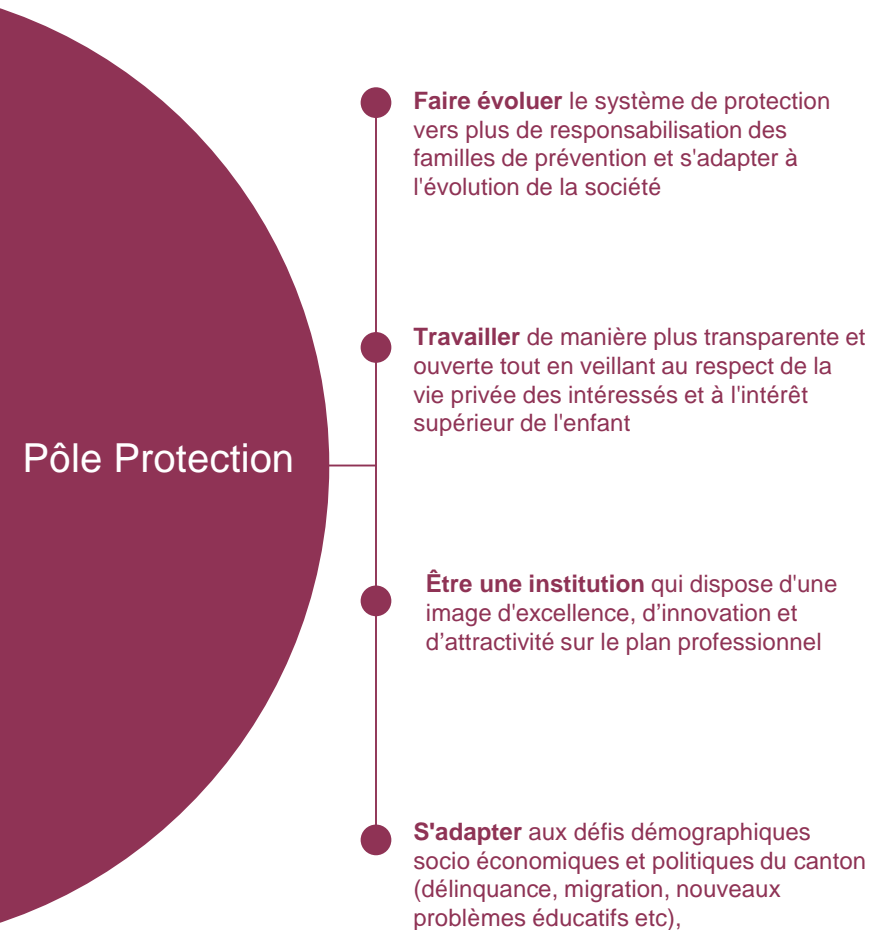
Pour demain

- 1 **Renforcer** la présence et **créer** un dialogue permanent et permettant de prendre le pouls des attentes des différentes franges de population
- 2 **Devenir** un pôle expert en éducation à la santé tant au plan de l'enseignement présentiel auprès des élèves que dématérialisé (e-learning) auprès des adultes.
- 3 **Contribuer** au déploiement de prestations efficaces et efficientes allant dans le sens d'une école inclusive qui répondent aux attentes du public et des professionnels.
- 4 **Renforcer / assurer** une réponse rapide et adaptée face à l'émergence croissante de risques de santé systémiques (maladies transmissibles / risques environnementaux, enfants avec maladies rares, etc.)

Les prochains défis

Du Pôle Protection

Horizon 5 à 10 ans



Nos actions

Pour demain

- 1 **Faire évoluer** le dispositif de protection, soigner la coordination et développer des synergies dans le travail en réseau
- 2 **Intervenir** de manière précoce dans les situations détectées de manière adéquate par le réseau et **faire plus** participer les usagers à la résolution de leurs difficultés
- 3 **Prendre en charge** les enfants en difficultés multiples de manière qualitative et **continuer à faire du sur mesure**
- 4 **Développer** le réseau des accueillants familiaux vers des prises en charge familiales (en plus de l'accueil des enfants dans les foyers) pour travailler sur du soutien à la parentalité tutoré

Les prochains défis

Du Pôle Surveillance

Horizon 5 à 10 ans



● **Étoffer davantage** la mission de surveillance des entités institutionnelles et familiales délivrant des prestations déléguées

● **Élaborer et développer** davantage des prestations préventives en matière de séparation parentale conflictuelle

● **Poursuivre la consolidation** des enjeux autour de la pédagogie spécialisée

● **Consolider et assurer** la mise à jour régulière du cadre juridique du périmètre d'intervention du pôle

Nos actions

Pour demain

- 1 **Elaborer** le concept de surveillance du domaine parascolaire

- 2 **Déployer** un système de monitoring de l'autorisation et de la surveillance dans le champs de l'éducation spécialisée

- 3 **Poursuivre** les échanges collaboratifs avec les tribunaux

- 4 **Déployer** un dispositif visant à éviter et /ou contenir la cristallisation des conflits parentaux

L'office de l'enfance et de la jeunesse

Notre vision est aussi simple que complexe: Assurer l'intégrité des enfants et des jeunes

Conclusion



Notre richesse basée sur 80 métiers

qui visent à promouvoir la santé des enfants et des jeunes et à garantir leur intégrité .



Nous connaissons l'ensemble des activités que nous déployons

au sein de l'office et sommes capables d'analyser les situations individuelles, sectorielles, ou collectives dans ce contexte, de manière à répondre aux besoins des enfants et des jeunes avec la qualité exigée de notre mission.



En tout point d'une même ligne qui nous lie, celle de la politique de l'enfance et de la jeunesse définie et mise en œuvre par notre office, nous savons aussi bien prendre le relai que passer le témoin. Ensemble, nous rendons les enfants et les jeunes plus forts.



Nous nous appuyons sur les compétences et savoirs multidisciplinaires présents au sein de l'office de l'enfance et de la jeunesse

pour veiller à la santé, à la protection et à l'intégrité des enfants et des jeunes. Et ce où que nous soyons, et quels que soient notre fonction et notre rôle.



Nous nous basons sur une boussole qui nous est commune,

que nous voulons connue et partagée par nos partenaires. Elle guide notre action et nous indique, en toutes circonstances, l'intérêt du bien-être de l'enfant.

Office de l'enfance et de la jeunesse | Pôle Santé | Pôle Surveillance | Pôle Protection

Ressources Humaines

Office de l'enfance et de la jeunesse

Budget 2023 - Equivalent Temps Plein permanent (ETP) / non permanent (auxiliaires, agents spécialisés, etc.)

Direction générale (dont les supports, la cellule transports et le secteur camps scolaires)

46.458 1.5

UAP 5.6

Direction PPSP 4.65

SSEJ (personnel enseignant) 18.5 7.25

SSEJ 116.9 7.25

SDS 59.18 1.45

Direction SPMi 5.2

SPMi 161.35 9

Direction DCPDS 6.05

SPS 13.19 1.8

SASAJ 11.80 0.5

SASLP 11.35

SEASP 20.06 1.8

Total général 480.73 23.3

55 fonctions, dont personnel infirmier, techniciens et techniciennes vue et ouïe, chauffeurs poids lourds, médecin dentiste, intervenant et intervenante en protection de l'enfance

81.5% de femmes

18.5% d'hommes

60% des postes de cadres supérieurs occupés par des femmes

Budgets & subventions

Office de l'enfance et de la jeunesse et ses partenaires

Année 2023 - Budget de fonctionnement (NC 31) / Subventions des partenaires (NC 36)

		Prestations directes aux bénéficiaires	Subventions aux institutions partenaires (23 subventionnés)
Direction générale (y compris : UAP, la cellule transports et le secteur camps scolaires, etc.)	4'999'594 CHF		
SSEJ	693'770 CHF		
SDS	718'000 CHF		
SPMi	977'157 CHF	32'711'585 CHF	
DCPDS	21'050 CHF		3'147'784 CHF
SPS	39'879 CHF	32'485'250 CHF	45'985'897 CHF
SASAJ	50'750 CHF		
SASLP	360'351 CHF		69'919'393 CHF
SEASP	89'250 CHF		
Total général	8'249'801 CHF	65'196'835 CHF	119'053'074 CHF

23 Subventionnés, dont 17 avec contrats de prestations : 476'212'296 CHF (pour 4 ans)

Acronymes

Office de l'enfance et de la jeunesse

SPMi	Service de protection des mineurs
SDS	Service dentaire scolaire
SSEJ	Service de santé de l'enfance et de la jeunesse
SASAJ	Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour
SASLP	Service d'autorisation et de surveillance des lieux de placement
SEASP	Service d'évaluation et d'accompagnement de la séparation parentale
SPS	Service de la pédagogie spécialisée

Subventionnés (avec contrat de prestation)

Office de l'enfance et de la jeunesse

Secteur camps et colonies

Association du Scoutisme Genevois (ASG)

Caritas-Jeunesse (CJ)

Centre Protestant de Vacances (CPV)

Ma Jeunesse Suisse Romande (MJSR)

Vacances Nouvelles (VN)

Secteur soutien aux familles

Service Social international (SSI)

Ecole des Parents

022 Familles

Secteur éducation et pédagogie spécialisées

Astural

Fondation Officielle de la Jeunesse (FOJ)

Agapé

L'ARC, une autre école

Ecole protestante d'altitude (EPA)

La Voie Lactée

SGIPA

Clair-Bois

Fondation Ensemble

Merci de votre attention